

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 22 octobre 1867](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 22 octobre 1867

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[22 octobre 1867](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destinationAmiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice[Denisart, Alfred](#)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin et la liquidation de la communauté de biens. Sur la communication à Delpech d'informations comptables utiles au procès en appel de Godin.

NotesSignature et ajout d'un paragraphe à la suite de la lettre, de la main de Godin.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Gauchet \[monsieur\]](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Geneve le 22 Octobre 1867

Monsieur Deputé ^{arrivé}
Camière

*Je n'ai rien écrit
à propos de la
lettre de M. de
Camière, car elle
est trop longue
pour être lue
dans une séance
publique.*

J'ai reçu en son temps, votre lettre du 18^e
Je me remets en outre à l'état du temple capital
au 31 Janvier 1866. et balancant par 2.476.766.36,
à l'appui de ce qui est cela que vous apprez que de l'importance
car c'est la pièce qui met en lumière l'état de la police
de mon pays, relatif au chiffre des bienfaits.

Quant au 3^e point, sur la communication des biens
à l'Université, je n'ai rien en communication de
vous à M. Ganchet, ainsi que de lettres de lui relatives
à ce sujet; mais s'il y a toute facilité à être donné
à l'Université à plus que des biens, comme fin 1867.
ne en est pas encore été remis de vous. +

Truilly vous, Monsieur, l'assurance de ma
parfaite considération

Deputé

Je pour ce qui regarde le
fournissement des états de matériel, je suis assuré
que je ne comprends pas votre observation des
matériaux et des caputs sont nommes pour faire
les opérations quelconques qu'il y a dans nos affaires
pour faire les leurs. Je vous enverrai plus
largement à ce sujet